

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 909 promulguant à la Côte françaises des Somalis et dépendances :

n° 909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 septembre 1939

Numéro JO
n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro
30 septembre 1939

VISAS

e Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique dun 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; 10 septembre 1959 du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Sont promulgués à du Côte française des Somalis : a) Le décret-loi du 31 août 1939 relatif aux élections au Sénat, à la Chambre des députés, aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissement, aux conseils municipaux et aux délégations financières algériennes : b) Le décret du 5 septembre 1939 relatif aux élections aux assemblées locales on conseils non compris dans le décret du 31 août 1939 susvisé, Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Descramprs.